

MAIRIE
D'AZAY-le-BRULÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75
L'an deux mil vingt-trois,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 7 novembre à 21 heures 00,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 octobre 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Étaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Anne-Claire AUGEREAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 13
Votants : 15
(dont 2 mandats)

Absents excusés : Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Éric CUSEY
et François GUILLOT

Absents : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Christelle GIRAUD

Affiché le 9 novembre 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DÉMISSION ET REMPLACEMENT DE MANUELLA RÉAUTÉ, CONSEILLÈRE MUNICIPALE (délibération n° 2023-11-01)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 270 du code électoral,

Considérant la demande de démission de Madame Manuella RÉAUTÉ,
conseillère municipale, à compter du 2 octobre 2023,

Considérant l'accord de Monsieur Bertrand QUINTARD, candidat
venant immédiatement après sur la liste « Ensemble agissons pour nos
12 villages »,

Considérant le souhait de Monsieur Bertrand QUINTARD, d'être intégré
aux commissions « culture et vie associative », « bâtiments et
patrimoine » et « solidarité et accompagnement »,

Le conseil municipal, par un vote unanime :

- Valide le remplacement de Madame Manuella RÉAUTÉ par
Monsieur Bertrand QUINTARD en tant que conseiller municipal
ainsi qu'aux commissions « culture et vie associative », « bâtiments
et patrimoine » et « solidarité et accompagnement ».
- Autorise Monsieur le maire à l'inscrire au tableau du conseil
municipal.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Christelle GIRAUD